## TRATEMENT DES DOMNESS - RGPD

Le traitement des données à caractère personnel est nécessaire à l'examen de votre demande, faite à la Confédération nationale du Planning Familial, et le cas échéant à l'envoi d'informations commerciales.
Conformément à la réglementation européenne en vigueur, vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de retrait de consentement, de limitation de traitement, d'opposition au traitement et de portabilité concernant vos données.

Le traitement des données à caractère personnel est nécessaire pour traiter votre demande. La Confédération nationale du Planning Familial du Planning Familial s'engage, dans le cadre de ses activités et conformément à la législation en vigueur en France (Loi n ${ }^{\circ} 78$-017 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite Loi Informatique et Libertés) et en Europe (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel des personnes bénéficiant des services ou produits de la Confédération nationale du Planning Familial du Planning Familial, ainsi qu'à respecter leur vie privée.

La Confédération nationale du Planning Familial du Planning Familial prend toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de l'exactitude et de la pertinence des données personnelles au regard des finalités pour lesquelles elle les traite, conformément au Règlement européen sur la protection des données précité. La Confédération nationale du Planning Familial du Planning Familial ne conserve pas vos données à caractère personnel au-delà de la durée nécessaire pour atteindre la finalité du traitement, tout en respectant les limites légales et règlementaires applicables ou une autre durée compte tenu des contraintes opérationnelles telle qu'un management efficace de la relation avec les clients et/ou les stagiaires et les réponses aux demandes en justice ou des autorités de contrôle dont Le Planning Familial dépend.

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, vous disposez des droits suivants : - droit d'accès (article 15 RGPD ) et de rectification (article 16 RGPD), de mise à jour, de complétude des données des utilisateurs

- droit d'effacement des données des utilisateurs à caractère personnel (article 17 du RGPD),
- droit de retirer à tout moment un consentement (article 13-2c RGPD),
- droit à la limitation du traitement des données des utilisateurs (article 18 RGPD),
- droit d'opposition au traitement des données des utilisateurs (article 21 RGPD),
- droit à la portabilité des données que les utilisateurs auront fournies, lorsque ces données font l'objet de traitements automatisés fondés sur leur consentement ou sur un contrat (article 20 RGPD).

Si vous souhaitez savoir comment la Confédération nationale du Planning Familial du Planning Familial utilise vos données personnelles, demander à les rectifier ou s'opposer à leur traitement, vous pouvez nous contacter par écrit à l'adresse suivante : 4 square Saint-Irénée - 75011 PARIS ou par mail à sercretariat@planning-familial.org. Dans ce cas, vous devez indiquer les données personnelles que vous souhaitez voir corriger, mettre à jour ou supprimer, en vous identifiant de manière précise avec une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport). Les
demandes de suppression de vos données personnelles seront soumises aux obligations qui sont imposées au Planning Familial par la loi, notamment en matière de conservation ou d'archivage des documents.
La Confédération nationale du Planning Familial du Planning Familial répond à la personne ayant fait l'usage d'un des droits susvisés dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Ce délai peut néanmoins être prolongé de deux mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. Dans cette hypothèse, Confédération nationale du Planning Familial informera la personne concernée de cette prolongation dans le délai d'un mois à compter de la réception de la demande.
Lorsque la personne concernée formule sa demande sous une forme électronique, les informations sont fournies par voie électronique lorsque cela est possible et à moins qu'elle ne demande qu'il en soit autrement.
En cas de refus de donner suite à la demande d'information formulée par la personne concernée, ce dernier précise les motifs de ce refus. La personne concernée a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de l'autorité de contrôle de l'État membre de l'Union européenne dans lequel elle réside et de former un recours juridictionnel.

## COODTIONS GENLEFRLES DE VENE

## DÉSIGNATON

La Confédération nationale du Planning Familial du Planning Familial est un organisme de formation spécialisé dans la santé sexuelle, relationnelle et affective. Son siège social est fixé au 4 square Saint-Irénée - 75011 PARIS. La Confédération nationale du Planning Familial du Planning Familial conçoit, élabore et dispense des formations courtes et longues, à Paris et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, sont désignés par:
> Client: toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Confédération nationale du Planning Familial du Planning Familial ;
> Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation ;
> Formations inter-entreprises: les formations inscrites au catalogue de l'organisme de formation et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures ;
> Formations intra-entreprises: les formations conçues sur mesure par l'organisme de formation pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients ;
> CGV: les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous ;
> OPCO:les Opérateurs de Compétences;

## OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par la Confédération nationale du Planning Familial du Planning Familial pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

## CONDITIONS FINANCIĖRES. RÉGLEMENTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. L'association étant exonérée de TVA, il n'y a pas de TVA appliqué sur les tarifs des prestations. L'association Confédération nationale du Planning Familial du Planning Familial s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les services commandés aux prix indiqués lors du devis initial. Deux tarifs sont en vigueur sur les formations inter-entreprise : le tarif individuel assumant un écart de $5 \%$ avec le tarif employeur.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, sous 30 jours, sans escompte.

Le règlement des factures s'effectue par virement bancaire.
En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées et sont contractualisé par la convention de formation.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance nº2014-947 du 20 août 2014). Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la signature de la convention de formation.
Cette pénalité est calculée sur le montant HT de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.
En sus des indemnités de retard, toute somme, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce).
La Confédération nationale du Planning Familial du Planning Familial aura la faculté d’obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à la Confédération nationale du Planning Familial du Planning Familial.
En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par Confédération nationale du Planning Familial du Planning Familial au Client. Sil l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à la Confédération nationale du Planning Familial au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, celle-ci se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation par la convention de formation.

## RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que l'association Confédération nationale du Planning Familial du Planning Familial serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

## CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause «Retard de paiement», l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la Confédération nationale du Planning Familial du Planning Familial.

## ANNULATION ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par la Confédération nationale du Planning Familial. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.
Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à la Confédération nationale du Planning Familial.

## HORARES ET ACCUELL

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.
Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de ogh3o à 13 hoo et de 14 hoo à 17 h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux identifiés accueillent les Stagiaires de oghoo à 18hoo.
Les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

## EFFECTIF ET AJOURNEMENT

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.
Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention «Bon pour accord », retournés à la Confédération nationale du Planning Familial ont valeur contractuelle.
Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. La Confédération nationale du Planning Familial peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.
Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, la Confédération nationale du Planning Familial se réserve la possibilité d'annuler la formation au plus tard 2 semaines avant la date prévue et ce sans indemnités.

## DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par la Confédération nationale du Planning Familial au Client. L'exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à la Confédération nationale du Planning Familial par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, mail.
Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la Confédération nationale du Planning Familial, l'OPCO et le Client.
A l'issue de la formation, la Confédération nationale du Planning Familial remet une attestation de formation au Stagiaire. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

## OBLLGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, la Confédération nationale du Planning Familial est tenue à une obligation de moyen, et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.
Elle ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.
Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à la Confédération nationale du Planning Familial, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la Confédération nationale du Planning Familial.

## PROPRIEITÉ NTELLECTUELE ET COPYRIGHT

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par la Confédération nationale du Planning Familial pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.
A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de la Confédération nationale du Planning Familial. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

## dESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## CONFIDENTAALIEE ET COMMUNCATION

La Confédération nationale du Planning Familial, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par la Confédération nationale du Planning Familial au Client.
La Confédération nationale du Planning Familial s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.
Cependant, le Client accepte d'être cité par la Confédération nationale du Planning Familial comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise la Confédération nationale du Planning Familial à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## droit APPLCABEE Et Juridction COMPetiene

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et la Confédération nationale du Planning Familial du Planning Familial à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.

